

MISSIONS FONCIÈRES ET CADASTRALE

En réponse à la DL, la DG a apporté les précisions suivantes, elles sont développées plus après dans l'étude des fiches.

Les relations DGFIP/IGN :

Nous cherchons à développer des synergies, tout est posé : qualité, précisions, mise à jour du bâti, etc. Cependant, il faut lire très attentivement chaque fiche, les mots sont pesés et choisis. Nous n'en sommes pas encore, loin s'en faut, à discuter des modalités et règles RH du transfert des emplois de la DGFIP vers l'Institut (NDLR : certaines OS considèrent le transfert de la mission comme acté...).

Le portail GMBI (Gérer mes Biens Immobiliers) :

La DGFIP ne veut laisser personne sur le bord de l'autoroute numérique ! Il y aura toujours la possibilité d'utiliser les canaux traditionnels de déclaration ; c'est un nouveau service qui est proposé, à l'instar du portail des particuliers pour l'IR, que quasiment tout le monde s'est d'ailleurs approprié. En tout cas, nous serons attentifs à ne fragiliser personne.

Le projet Foncier Innovant :

Nous faisons des travaux exploratoires ; nous n'avons pas touché aux 12 millions d'Euros attribués (Le SDNC a gagné ce prix), car nous n'en sommes qu'au début ! Nous vous entendons sur la nécessaire information que nous vous devons. Des points d'étape réguliers seront faits, et nous ne cacherons rien.

Le transfert de la taxe d'urbanisme (TU) :

Il y aura des transferts d'emplois des services des DDT en charge de cette mission vers la DGFIP à hauteur des besoins ; la balance est en cours.

La RPCU :

C'est un sujet brûlant : nous sommes au milieu du gué. Nous sommes dans la phase expérimentale du nouvel outil de l'IGN, et non plus dans une phase de pré-généralisation. C'est complexe, et relativement long. Un bilan sera fait à la fin de l'année 2021 : soit c'est bon et nous poursuivrons ce projet, soit ça ne marche pas et on stoppera la RPCU. Nous en sommes là.

» FICHE N°1 : BILAN DES PACD

Depuis l'audit général mené en fin 2018 sur la qualité du suivi de la FDL, nous savons qu'elle dans l'ensemble plutôt bien tenue, avec parfois ici ou là encore des difficultés d'alimentation de Lascot.

C'est une bonne chose. Cela n'occulte cependant pas des problèmes liées à une appréciation trop restrictive de ce « retour » au fiscal, après les tout « topo » de ces dernières années.

La volonté de quelques DDFIP de voir les géomètres assurer l'accueil ou la saisie des déclarations a nécessité des interventions auprès du bureau métier afin de re-préciser les choses. Néanmoins, cela rentre (certes toujours trop lentement à notre goût) dans l'ordre.

Les partenariats ou initiatives locales ont permis de cerner les problématiques pour mieux y remédier.

Toutefois, les structures se mettent en place de manière hétérogène ; même si la structure départementalisée entièrement dédiée à la mission foncière (SDIF) est fortement encouragée, elle peine à trouver sa place en certains endroits. Certaines options sont franchement discutables (notamment dans les implantations de sites), et la CGT souhaite que la DG regarde de plus près les options retenues. Cela obère donc le bilan présenté dans la mesure où chaque département « ne fonctionne pas forcément pareil ».

S'il existe bien une demande forte des élus sur la FDL, ils exigent également que la mise à jour du plan cadastral se poursuive dans la majorité des cas...

La vérification des DA reste un sujet fort entre nous ; pour la CGT, ce que vous présentez comme une évidence doit être nuancé ; tout le monde ne fait pas pareil ! C'est quand même un transfert pur et simple d'une charge de travail et il ne faut dès lors pas s'étonner que le délai de 5 jours que vous exigez soit dépassé. Les suppressions d'emploi qui touchent régulièrement les services en sont aussi la cause ! Et nous ne parlons pas ici de ce qu'il adviendra de cette mission de vérification en « vitesse de croisière RPCU »...

La CGT vous a, avec une autre OS, demandé de tenir un GT dédié au A cadastre : doctrine d'emploi, missions, etc. C'était il y a longtemps et la DG a dû oublier...

Au-delà de l'auto-satisfaction affichée, le prochain PACD devra intégrer aussi certaines nouveautés : l'arrivée dans le paysage des CDL (conseillers aux décideurs locaux) sera de nature à encore charger les services pour répondre aux demandes des élus. Il n'y aura donc pas que le flux, qui est déjà péniblement géré, mais aussi les réponses à ces exigences, sur fond de récupération par la DGFIP de la taxe d'urbanisme (TU) : ça fait quand même beaucoup !

Vous concluez votre fiche sur les réflexions menées sur les nouvelles méthodes de levé : nous y reviendrons dans la fiche dédiée.

👉 DG :

Nous ne référons pas le débat topo vs fiscal. Ces orientations s'inscrivent pleinement dans la politique de service mise en place vers les collectivités territoriales.

La structure SDIF est certes celle qui semble opportune pour répondre au mieux à ce qui précède, mais ce n'est pas non plus un dogme ! Les DD/R/FIP sont libres de se structurer au mieux pour s'approprier pleinement la mission ! Il n'y a pas de doctrine en la matière, simplement un repère donné.

Chaque direction peut choisir ce qui lui semble pertinent.

Toutefois, il semble qu'un « équilibre » se dégage dans la répartition des tâches entre topo et fiscal ; il y a pas lieu de le remettre en cause à ce stade.

Cependant, la vérification des DA devrait évoluer à court et moyen/long terme ; courant décembre 2020, un protocole de dématérialisation des DA sera adressé aux services et aux géomètres-experts, avec signature électronique des pièces.

Un travail de simplification de la chemise 6463 est également en cours.

Un processus de vérification allégée est également en réflexion, mais il n'est qu'au stade d'ébauche.

👉 FICHE 5 ET 6 : RPCU ET SUITES DU RAPPORT IGF/CGEDD :

Ces 2 fiches sont examinées ensemble

👉 CGT :

Sur le sujet RPCU, nous avons entendu vos réponses à notre liminaire ; oui, et nous le pressentions quand même, c'est long. Il faut se faire à cette idée. Malgré notre souhait de voir aboutir ce projet (un plan de qualité mis en continuité sur l'ensemble du territoire) parce qu'il répond à une demande des usagers de toute nature, nous ne voulons pas qu'il soit fait n'importe quoi.

Ralentir ne signifie pas échouer, mais c'est bien prendre en compte que la constitution d'un référentiel de qualité prend du temps.

Les tolérances doivent être respectées, tout comme les processus de contrôle et d'analyse. Nous le savons tous, l'IGN ne peut pas tout faire ; c'est une évidence. Par contre, nous sommes toujours étonnés de votre volonté de ne pas utiliser les travaux de certains départements (des bases de points connus et appairés avec PCI entre autres).

Sur les suites du rapport cité, nous n'avons que très peu d'infos en retour ; c'est particulièrement anxiogène pour tout le monde ; un transfert, s'il était opéré, signerait la fin d'une mission historique dévolue à la DGFIP, avec tous les retentissements que cela peut avoir sur les collègues, mais aussi sur les usagers du plan. Vous nous devez des informations et de la transparence.

Pour la CGT, le plan n'est pas « déconnectable » de la mission fiscale et foncière ; la MRA l'a déjà souligné dans son audit sur la « fiscalisation des données topographiques ».

Les outils d'IA (Intelligence artificielle), le module cartographique d'Icad, devront pouvoir utiliser un plan cadastral superposable à d'autres bases de données (photos aériennes ou autres) afin que la détection des éléments fiscalisables fonctionne de manière fiable.

Sans cela, les algorithmes ne pourront pas repérer correctement les données manquantes, rendant inopérant toute la chaîne de fiscalisation automatisée intégrée à GMBI.

L'enjeu est aussi là : pour que GMBI fonctionne, il doit s'appuyer sur des données correctement superposées, donc géo-référencées.

Si ces travaux ne sont pas menés correctement à leur terme, tous vos projets resteront à quai. S'ils le sont, cela ne signifie pas pour autant que la mise à jour pourra être réalisée en s'appuyant uniquement sur un visuel d'écran.

Pour autant, il va falloir que vous soyez extrêmement précis et transparents : la CGT savait depuis longtemps qu'Accenture avait ses entrées au SDNC, à défaut de savoir sur ce quoi ils travaillaient réellement...

Aujourd'hui, Accenture est parti sans tambour ni trompette pour faire la place à CAP GEMINI et GOOGLE ! Il y a quand même de quoi tomber de la chaise ! L'irruption de des GAFA au Ministère des Finances a de quoi faire sursauter, à moins que les colères ministérielles n'existent que devant les micros !

👉 DG :

Sur les liens IGN/DGFIP :

la diffusion des données cartographiques du cadastre (sic) sera, à moyen terme, confiée à l'IGN. L'utilisateur pourra ainsi accéder via le géoportail à la couche cadastre en lieu et place du site cadastre.gouv.fr.

Il n'y aura aucune régression sur les outils disponibles tels qu'ils existent aujourd'hui.

En ce qui concerne les « relations » entre nous et l'IGN, le sujet est bien plus vaste que celui d'un simple transfert.

Nous ne souhaitons pas non plus sacrifier la qualité du plan. Transférer une partie de la mise à jour du bâti à l'IGN, revient à établir des seuils de « détériorations » au-delà desquels nous devons reprendre la main ; nous avons déjà travaillé sur les questions de tolérance : combien ? Où ?

Il est difficile aujourd'hui d'aller plus loin et de citer des chiffres ou des formules.

La mise à jour du bâti s'intègre dans un ensemble plus vaste de questions qui sont toutes d'égale importance.

L'enjeu immédiat est clair et fondamental : le géo-référencement est bien la clé de voûte de l'ensemble.

Quand on écrit que l'IGN pourra devenir responsable de la mise à jour du bâti, cela passerait par la création d'une plate-forme collective où les différents opérateurs (dont les géomètres du cadastre) viendraient déposer le résultat de leurs travaux de mise à jour. En tout état de cause, rien n'est encore ni calé, ni décidé ; ce ne sont pas des discussions faciles.

Pour l'instant, le bâti de l'IGN n'est pas conforme au nôtre... Le seul moyen de le faire apparaître aujourd'hui serait de créer une couche, ou une couleur spécifique pour le symboliser... Il ne peut pas apparaître comme un simple ajout à l'existant.

Ces réflexions sont en cours ; cependant, la DGFIP ne veut pas faire le sacrifice de la qualité de la donnée mise à disposition des usagers.

C'est aussi pour cela que nous pensons que la RPCU ne doit pas se faire à n'importe quel prix : le bilan qui sera fait fin 2021 intégrera aussi cet élément-là parmi d'autres : la DGFIP ne travaille pas au rabais !

Le partenariat avec l'IGN n'a pas pour obligation d'aller à son terme si la qualité est sacrifiée.

Sur le Foncier Innovant, nous n'avons rien à cacher : des travaux exploratoires ont été menés avec la société Accenture ; pour poursuivre la collaboration de manière officielle, nous devons respecter les règles des marchés publics. Cependant, nous avons posé des conditions précises, à savoir :

1. L'opérateur s'engage à une réversibilité totale des travaux, afin de protéger nos outils et nos données,
2. Le prestataire doit avoir la capacité informatique d'intégration totale de ses process dans ceux de la DGFIP.

Au final, **GOOGLE** et **CAP GEMINI** ont été retenus comme opérateurs en matière d'IA ; nous avons évidemment tout sécurisé pour empêcher tout « débordement ». Des ingénieurs seront très bientôt à pied d'œuvre pour mener les premières études.

Ces évolutions s'entendent sur du long terme (puisque l'on dépasse le « temps DGFIP », c'est à dire au-delà du contrat d'objectifs et de moyens).

L'automatisation des tâches va bien sûr générer des gains de productivité (in-chiffrables aujourd'hui), mais surtout changer les méthodes de travail sans pour autant changer le travail lui-même. Elles seront à étudier, mais d'ores et déjà, nous pouvons vous affirmer que les géomètres continueront de faire des tournées.

Ils s'appuieront sur des outils nouveaux pour leurs travaux fiscaux notamment ; la sphère foncière devra également s'adapter à ces nouvelles méthodes. Les outils d'IA sont des systèmes « auto-apprenants », mais ils ne remplaceront jamais le discernement et l'intelligence humaine. Il y aura donc toujours quelqu'un derrière l'écran ou sur le terrain pour s'assurer du bon fonctionnement de ces systèmes.

👉 CGT :

Il est assez curieux de voir Google faire irruption au Ministère des Finances alors que notre Ministre ne cesse de fustiger les GAFA et leur sur-puissance.

D'ailleurs, ne sont-ils pas des concurrents directs de l'IGN sur certains pans d'activité commerciale ?

Nous ne sommes pas certains qu'ils soient contents de voir leur partenaire de convention frayer avec de tels colosses !

👉 DG :

Ils n'interviennent que sur la reconnaissance d'objets, domaine qu'il maîtrise bien déjà. Google a un savoir-faire en ce domaine. Ils vont « juste » nous faire profiter de leurs technologies. Comme nous l'avons dit, nous sommes très vigilants sur les conditions de mise en place de ce partenariat.

Le cadastre reste propriétaire du plan parcellaire, c'est la question de sa diffusion qui est à l'étude aujourd'hui, et pas plus.

En tout état de cause, nous sommes d'accord pour vous revoir annuellement et faire le point d'avancement sur GMBI,, le Foncier Innovant, etc. nous pourrions aborder tous les sujets qui en découlent : ce qui change ou bouge, les gains de productivité, les avantages et inconvénients de ces évolutions...

Le GT est suspendu à 18 heures ; la fiche 3 est reportée à un examen ultérieur.